

Présents: Jean Claude GAST, Jean Marie BLANCHARD, Daniel ROBERT, Jean Pierre BOIVIN, Jean Paul AUBERT, Claude BIHLET, Christian REYNAUD, Maurice CHAUTANT, Max VASELI, Gilles LOISELEUX, Colette DENIE, Josiane GELPY, Jean Michel REYNIER, Stéphanie BOUVIER, Marie France DURAND

Excusés : Martine BARBET, Patrick AUBIN, Marc MICHEL, Jean Paul JOUVE, Brigitte MONTET, Bernard MATHIEU

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu du précédent comité syndical,
- Approbation du compte administratif 2010
- Affectation de résultats
- Approbation du budget primitif 2011
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Recrutement d'une secrétaire comptable
- Contrat vacataire pour Aurélie Bellet
- Taux d'amortissement
- Étude bilan du contrat de rivière à mi-parcours
- Réforme des collectivités
- Présentation du docob – Natura 2000
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 18h10 et constate que le quorum est atteint avec 17 personnes présentes. Mme MORHET RICHAUD se joindra à l'assemblée à 18h25.

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical est approuvé à l'unanimité.

2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Mme NOGUER présente la situation du compte administratif à la clôture de l'exercice 2010 et indique un excédent d'investissement de 79 052,78 € et un déficit de fonctionnement de 42 182,51€.

Le déficit de fonctionnement s'explique par un décalage permanent des subventions des postes de chargés de mission non rentrées en trésorerie. De même pour les études ou prestations, les avances de subventions sont conditionnées à un seuil de dépenses minimum. En 2010, des dépassements sont notables sur quelques lignes de frais de fonctionnement, il s'explique par les frais de location du copieur couleur et un surcôt téléphonique engendré par l'équipement des stations de mesure de la hauteur d'eau qui utilisent des cartes SIM pour envoyer les données au syndicat.

Inversement, l'excédent d'investissement est la conséquence de l'emprunt bancaire de 125000 € contracté au début de l'année 2010.

La balance est excédentaire.

Le président quitte la salle et le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le président reprend sa place après le vote.

3 AFFECTATION DE RESULTATS

L'affectation des résultats au budget primitif 2011 s'effectue de la manière suivante:

- excès d'investissement 2010 passe en recette d'investissement au budget prévisionnel 2011
- déficit de fonctionnement 2010 passe en déficit de fonctionnement au budget prévisionnel 2011

L'affectation des résultats est voté à l'unanimité.

4 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif 2011 est présenté en séance et a été joint à la note de préparation du comité syndical. Les dépenses projetées dans les différentes sections pour l'année 2011 sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 362 767 euros

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte le recrutement d'un technicien de rivière à partir du 1er mai 2011 et d'une secrétaire-comptable à 80%. Mme Noguer liste toutes les charges de fonctionnement, notamment l'étude bilan à mi-parcours du contrat de rivière.

- Dépenses d'investissement : 806 123,01 euros

M. Vaseli demande pourquoi les dépenses de fonctionnement prévues sont environ 100 000 € plus élevées qu'en 2010 et déplore le manque de participation financière de l'Etat.

Mme Noguer explique cette hausse par l'augmentation des charges à caractère général et des salaires chargés.

M. Blanchard constate que les « autres services extérieurs » sur le budget primitif en dépense de fonctionnement ont bien augmenté.

Mme Noguer indique que cette hausse est associée à l'animation du contrat de rivière et à la sensibilisation des scolaires.

Le budget primitif 2011 est voté à l'unanimité.

Mme Noguer présente ensuite les participations par communautés de communes. Le montant total des participations s'élève à 110 772 €.

M. Chautant demande le montant que devra payer la CC2B pour l'action B1-1 (Travaux de restauration de la végétation).

Mme Noguer répond que le montant prévu pour la CC2B sur cette action est nul pour 2011, en effet la CC2B a participé pour ces travaux les années précédentes et deux ci ne seront réalisés qu'à l'automne 2011. La DIG sur le Petit Buëch et le Buëch Aval vient juste d'être validée.

M. Robert demande pourquoi les participations en 2011 sont si élevées sur la communauté de communes du Sisteronnais.

Mme Noguer explique que l'investissement solidaire en 2011 est important à cause des travaux d'éradication de la renouée et de la mise en place du plan de gestion des alluvions. De plus au niveau de la communauté de communes du Sisteronnais, le potentiel fiscal a augmenté.

M. Robert souhaite également connaître la part financière allouée à l'éradication de la renouée du Japon.

Mme Noguer rappelle qu'un montant de 140 000€ a été proposé au budget et que 20 % de ce montant provient de l'autofinancement. Mme Noguer ajoute que les participations des communautés de communes ne prennent pas en compte les aides éventuelles de la DDT et de fédération de pêche.

Les élus présents demandent que soit joint au compte rendu, la colonne « réalisé » du budget primitif.

5 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

M. Boivin explique que pour permettre le paiement des factures en attente du règlement des subventions, il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € pour un an. Il est à noter que la précédente ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, contractée en février 2010 pour une durée de 1 an, est entièrement remboursée à ce jour.

Les élus demandent quel est le taux d'intérêt et les frais engendrés par l'ouverture de la ligne de trésorerie. Une

annulation des frais est fortement souhaitée. M. Boivin se chargera de reprendre contact avec la Caisse d'Epargne à ce sujet.

L'ouverture de la ligne de trésorerie est approuvée à l'unanimité.

6 RECRUTEMENT D'UNE SECRÉTAIRE COMPTABLE

Le départ d'Aurélie Bellet a engendré une procédure de recrutement d'une secrétaire-comptable, sous la forme d'un contrat de 18 mois pour un agent de catégorie B à 80%. Sur une quinzaine de candidats, 6 candidates ont été pré-sélectionnées par la commission de recrutement. Pour passer un test et un entretien le 21 mars 2011. Le poste est à pourvoir pour le 1er avril 2011. Le test en comptabilité sera réalisé au centre de gestion le 21 mars au matin et l'entretien se déroulera dans les locaux du SMIGIBA à Aspres l'après midi.

7 CONTRAT VACATAIRE POUR AURELIE BELLET

Le recrutement d'une secrétaire-comptable est prévu début avril 2011, le poste sera donc vacant pendant 1 mois puisque Aurélie Bellet a démissionné du SMIGIBA début mars 2011. Aucun filage ne pourra être assuré entre Aurélie BELLET et sa remplaçante.

Il est donc proposé d'établir un contrat de vacataire à Aurélie BELLET de 20% sur 3 mois, pour assurer la transition et une période de recouvrement de 2 mois avec la nouvelle recrue. Cette configuration est possible puisque Aurélie BELLET est embauchée à 80 % au CG05.

Le contrat vacataire à 20% sur 3 mois est approuvé à l'unanimité.

8 TAUX D'AMORTISSEMENT

Les travaux réalisés doivent être amortis. Une durée de 40 ans est proposé pour les travaux d'entretien de la ripisylve, 20 ans pour les travaux sur les adoux et les études.

M. Chautant se demande si 30 ans comme durée d'amortissement ne serait pas plus judicieuse.

Mme Noguer propose de faire les calculs pour le prochain comité syndical.

Le vote est reporté à la prochaine séance.

9 ÉTUDE BILAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE À MI-PAROURS

Conformément au contrat de rivière, l'étude du bilan à mi-parcours doit être engagée rapidement pour honorer la procédure auprès du Comité d'agrément en janvier 2012. Actuellement, le CCTP a été soumis à l'Agence de l'Eau pour validation. Le montant estimé pour cette étude est de 15 000 € avec 80 % de subventions. La consultation sera lancée dès que le CCTP sera accepté par l'Agence de l'Eau.

M. Reynaud demande si cette étude engendrera la réalisation d'études ou de travaux supplémentaires.

Mme Noguer répond que cette étude est destinée à faire un point technique et financier pour diagnostiquer si tous les engagements pris lors de la signature seront respectés.

Les élus votent à l'unanimité l'engagement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de l'étude bilan à mi-parcours et les demandes de subventions auprès des partenaires.

10 RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

M. Vaseli prend la parole sur ce sujet et annonce que le syndicat continuera vivre dans le cas où deux communautés de communes se partageraient le territoire. Par contre, si le territoire n'était couvert que par une seule communauté de communes, celle-ci devra récupérer la compétence rivière et le SMIGIBA disparaîtrait.

M. Boivin rencontrera Madame la Préfète le 23 mars 2011 en présence de Mme Noguer afin de présenter la structure et ses fonctions.

11 RENCONTRE DES MAIRES: PRÉSENTATION DOCOB NATURA2000

Mlle Lampe et M. Boivin visitent actuellement chaque maire concerné par les documents d'objectifs «Marais de Manteyer » et « Le Buèch » pour présenter les programmes d'actions dans le cadre de N2000. 4 communes ont déjà été

rencontrées et ont montré un grand intérêt devant cette démarche. Plusieurs personnes seraient même porteuses de projets, notamment dans le Val d'Oze avec l'organisation possible d'une sortie nature. La présentation aux maires dure environ 1h à 1h15. Toutes les communes seront visitées d'ici le mois d'avril 2011.

12 QUESTIONS DIVERSES

- *Renouée*

M. Gast fait le point sur la problématique de la renouée et souligne le problème de communication avec la commune de Veynes qui ne semble pas convaincue par le busage et qui préférerait un traitement chimique.

M. Chautant partage la position de la commune de Veynes et demande si le busage résoudra réellement le problème.

Mme Noguer rappelle le contexte, notamment que la renouée dans le canal est le foyer historique de la dissémination des rhizomes vers le Petit Buëch. Seule l'isolation totale de la renouée évitera la remise en suspension des rhizomes lors de la mise en eau du canal. Dans le cas où le foyer de dissémination n'est pas isolé, l'invasion se poursuivra.

M. Chautant et M. Blanchard affirment que les buses ne sont pas étanches au jointure.

M. Gast répond que si les buses béton ne sont pas étanches au joint, alors d'autres types de buses seront mises en œuvre. M. Gast pose la question de l'acceptabilité d'une invasion par la renouée dans le Buëch.

Mme Noguer présente la situation sur la Durance où un chantier d'éradication totale de la renouée débute à la confluence de la Luye pour éviter toute dispersion à l'aval, en Durance, en perspectives de la purge sédimentaire envisagée au droit des ouvrages EDF.

- *Suppléant aux délégués*

M. Loiseleux demande si les suppléants sont obligatoirement nominatifs.

Mme Noguer se renseignera.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.